



Former à l'enseignement musical scolaire

La HEP-BEJUNE renonce depuis quelques années à former l'ensemble de ses étudiants à l'enseignement musical, comme le voulait la tradition héritée des anciennes Écoles normales. La musique est une option. L'institution veut-elle faire mieux avec moins ? Regard et perspectives sur une formation en pleine mutation.

François Joliat — En Suisse romande, les institutions tertiaires/universitaires de formation à l'enseignement délivrent un *Bachelor of Arts in Primary Education* (180 ECTS) qui habilite à enseigner dans l'ensemble des huit premiers degrés de l'école primaire. À la HEP-BEJUNE, ce cursus propose, depuis la rentrée 2015, la musique en option *fondamentale* (8 ECTS) ou en option *étendue* (12 ECTS) pour les étudiants désireux de l'enseigner plus tard en classe.

Aujourd'hui, la communauté éducative internationale reconnaît l'enseignement musical sco-

laire en tant que profession à part entière et non plus comme un avatar de celui que l'on prodiguait jadis dans les conservatoires. En Suisse romande, la communauté des formateurs d'enseignants de musique scolaire commence à dessiner les contours de cette profession de manière assez précise. Celle-ci s'appuie sur les savoirs d'expérience, les apports des sciences de l'éducation et la recherche en didactique de la musique pour mettre à jour l'ensemble des connaissances et des compétences musicales à et pour enseigner la discipline *Musique* à l'école.

Mais quelles sont les connaissances et les compétences attendues pour enseigner la musique en classe et à quels documents de référence se rattachent-elles ?

Finalités de l'enseignement musical scolaire

Le Plan d'études romand (PER) cible un vaste choix d'activités musicales à mener en classe pour conduire les élèves :

– à percevoir, appréhender, apprécier la musique

dans ses formes vitales, dynamiques, sociales et culturelles ;

- à créer, jouer, interpréter de la musique et la mettre en scène par le corps, le mouvement et la voix, à l'aide d'instruments (percussions, xylophones) et au moyen de *body percussions* ;
- à ajuster leur voix chantée, stabiliser et maintenir une pulsation, acquérir de l'aisance corporelle ;
- à développer leur créativité musicale, créer des productions musicales de groupe, des histoires musicales ;
- à découvrir de nouveaux instruments, développer leur écoute active d'œuvres de cultures différentes ;
- à les impliquer dans les pratiques d'arts vivants en organisant des activités de médiation culturelle et en réalisant des spectacles scolaires.

Le PER donne aussi des indications sur les attentes fondamentales auxquelles doivent répondre les élèves à la fin de chaque cycle. Raison pour laquelle une formation professionnelle dans le domaine musical scolaire doit, *a minima*, permettre aux futurs enseignants de maîtriser les contenus à enseigner du PER et de moduler la progression des apprentissages en fonction de l'âge des élèves.

La formation musicale des enseignants

Mais pour diversifier les contenus des leçons et les rendre toujours attractives, dynamiques et vivantes, une formation professionnelle dans le domaine musical scolaire doit encore, *a minima*, fournir des clés pour planifier et mettre en œuvre les leçons selon une perspective méthodologique éprouvée et cohérente. Les gestes professionnels qui lèvent les résistances au changement des élèves et rehaussent les capacités communicatives des enseignants sont d'autres clés qui permettent aux futurs enseignants de gérer l'entier de la classe tout

en éveillant, encourageant et maintenant l'intérêt de chacun.

La formation à l'enseignement musical scolaire de la HEP-BEJUNE

En première année, les étudiants qui veulent se former à l'enseignement musical scolaire passent d'abord par un tronc commun de 4 ECTS. Ils acquièrent les notions de base des éléments du langage musical, développent leurs compétences corporelles, vocales, rythmiques et se forment aux rudiments de l'accompagnement instrumental (piano/guitare). Leurs formateurs les familiarisent à la culture de la discipline dans des ateliers de pratiques prototypiques d'enseignement musical en classe.

Une grande partie des étudiants s'engage ensuite dans l'option fondamentale qui comptabilise 2 ECTS en deuxième et 2 ECTS en troisième année. Ils poursuivent leur formation musicale et instrumentale personnelle (piano/guitare) avec des ateliers de pratiques musicales auxquels viendront se greffer des éclairages méthodologiques et didactiques en adéquation avec le PER et des éléments réflexifs sur les pratiques professionnelles.

L'autre partie des étudiants s'engage dans l'option étendue qui comptabilise 4 ECTS en deuxième et 4 ECTS en troisième année. Ils poursuivent leur formation musicale et instrumentale personnelle (piano/guitare) avec des accents mis sur la création musicale et la conception de leçons à forte dimension performative et créative (spectacles musicaux, *soundpainting*, improvisations, chorégraphies, *jam sessions*, *beatbox*). Une formation professionnelle et scientifique sur la conceptualisation de l'enseignement musical, la manière de le potentialiser en fonction des catégories d'âge ou de l'adapter en fonction des difficultés spécifiques de certaines élèves leur est fournie.

Comme cette nouvelle formation poursuit son déploiement, il est encore difficile de préjuger de la qualité de l'enseignement musical que les étudiants issus de l'option musique fondamentale et étendue de la HEP-BEJUNE pourront fournir sur le terrain. Le degré d'engagement qu'ils auront consenti sur l'ensemble de la formation sera certainement un élément important à prendre en compte à l'heure du bilan, en plus de leurs acquis musicaux antérieurs, de la qualité des formateurs, de la qualité de la formation musicale, didactique et professionnelle reçue et, bien entendu, de leur appétence pour faire de la musique et l'enseigner. Nous pouvons présager que la plupart des étudiants de l'option fondamentale seront à même de proposer un enseignement de base pour les quatre premiers degrés de la scolarité. Les étudiants de l'option étendue pourront certainement assurer l'enseignement musical annuel dans plusieurs classes de degrés différents d'une même école et proposer des spectacles musicaux et d'arts vivants.

Conclusion

La manière de former les enseignants à enseigner la musique à l'école a toujours fait débat. Nous souhaitons que la nouvelle formation à l'enseignement musical scolaire de la HEP-BEJUNE, soutenue par les autres domaines connexes de formation du *Bachelor of Arts in Primary Education*, saura développer une professionnalité musicale suffisante pour répondre aux finalités de l'enseignement musical scolaire : ouvrir un espace social à l'intérieur duquel vont s'élaborer, se mettre en œuvre et se partager des expériences musicales positives, sur lesquelles les élèves voudront revenir d'eux-mêmes, parce qu'on leur a donné la possibilité de progresser par eux-mêmes.

François Joliat

... est professeur-chercheur à la HEP-BEJUNE.

Ausbilden für den Musikunterricht in der Schule

Zusammenfassung: Pia Schwab — Im Unterschied zu den ehemaligen Lehrerseminaren bilden die Pädagogischen Hochschulen nicht mehr alle Studentinnen und Studenten für den Musikunterricht aus. Musik ist ein Wahlfach und der Bildungsgang im Wandel wie das Beispiel der Pädagogischen Hochschule Bern-Jura-Neuenburg HEP-BEJUNE zeigt.

Wer in der Schweiz die Ausbildung zum Bachelor of Arts in Primary Education (180 ECTS-Punkte) absolviert, kann an den acht ersten Stufen der Primarschule unterrichten (Kindergarten und 1. bis 6. Klasse, Anm. d. Ü.). An der HEP-BEJUNE besteht das Wahlfach Musik seit 2015, und zwar in den Varianten Basis (8 ECTS) oder erweitert (12 ECTS).

Im internationalen erziehungswissenschaftlichen Umfeld wird der schulische Musikunterricht als eigenständiger Berufszweig betrachtet und nicht mehr als Abwandlung dessen, was man früher an den Konservatorien anbot. Unter den Ausbildnern der angehenden Lehrerinnen und Lehrer in der Westschweiz hat sich in den letzten Jahren eine recht klare Vorstellung des künftigen Berufsbildes herauskristallisiert. Es beruht auf Erfahrungswerten, erziehungswissenschaftlichen Erkenntnissen und Forschungsergebnissen der Musikdidaktik.

Der Lehrplan für die Westschweiz, der Plan d'études romand PER, gibt eine grosse Anzahl an musikalischen Aktivitäten für den Unterricht vor. Ebenso ist formuliert, welche grundlegenden Erwartungen die Schüler am Ende einer Schulstufe erfüllen müssen. Die Berufsbildung im Bereich Schulmusik muss den künftigen Lehrerinnen und Lehrern daher im Minimum ermöglichen, die vorgegebenen Lernziele abgestimmt auf das Alter der Kinder zu erarbeiten. Und als zweite Minimalforderung muss sie die Lehrpersonen befähigen, die Lektionen variieren und immer wieder attraktiv, dynamisch und lebendig gestalten zu können.

Im ersten Jahr der fakultativen Musikausbildung eignen sich die Teilnehmer in einem gemeinsamen Pflichtpensum von 4 ECTS die Grundelemente der musikalischen Sprache an, entwickeln ihre körperlichen, stimmlichen, rhythmischen Ausdrucksmittel und erlernen einfache Möglichkeiten instrumentaler Begleitung (Klavier/Gitarre). Der Unterricht ist so gestaltet, dass die Studentinnen und Studenten darin auch Vorbilder für ihre spätere musikalische Tätigkeit in der Schule erleben.

Ein grosser Teil der künftigen Lehrpersonen wird danach die Variante Basis wählen mit je 2 ECTS

im zweiten und dritten Ausbildungsjahr. Darin wird die persönliche musikalische und instrumentale Ausbildung in Workshops weitergeführt. Dazu kommen methodische und didaktische Elemente. In der erweiterten Variante mit je 4 ECTS im zweiten und dritten Jahr wird besonderes Gewicht auf kreative und performative Elemente gelegt, auf die Erarbeitung von musikalischen Aufführungen, *Soundpainting*, Improvisationen, Choreografien, *Jamsessions*, *Beatboxing* etc.

Es ist nur schwer vorauszusagen, wie gut der Musikunterricht der Absolventinnen und Absolventen dieser Ausbildungsgänge in der Praxis sein wird. Ihr Engagement während der Ausbildung spielt dabei bestimmt eine Rolle, ebenso wie die musikalischen Vorkenntnisse, die Qualität der Ausbilder und der Ausbildung und nicht zuletzt auch ihre Lust, Musik zu machen und zu unterrichten.

Vermutlich werden Studenten mit dem Basis-Abschluss vor allem auf den ersten vier Stufen unterrichten (Kindergarten und 1./2. Klasse), während Absolventinnen des erweiterten Ausbildungsgangs den Musikunterricht an mehreren, altersmässig unterschiedlichen Klassen wahrnehmen und musikalische Aufführungen erarbeiten werden.